

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE LUNDI 17 OCTOBRE 2022**

CONSEILLERS MUNICIPAUX :
EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 14
Procuration : 1
Absent : 0

L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : SOULIER Samuel, Maire, BALMADIER André, BECHETOILLE Xavier, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, GOEURY Béatrice, PAGES Anne, PANTEL Emilie, PARENT Philippe, RODIER Sylvain, SOULIER Anne, TREBUCHON Géraldine.

Présente par procuration : Madame DOMEIZEL Emilie à Madame PANTEL Emilie.

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

2 – OBJET : BUDGET PRINCIPAL COMMUNE - DECISION MODIFICATIVE N°2

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits. Il propose d'adopter la décision modificative qui se décompose ainsi :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-024 : Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 730,00 €
TOTAL R 024 : Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 730,00 €
D-1676 : Dettes envers locataires-acquéreurs	0,00 €	10 730,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	10 730,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	10 730,00 €	0,00 €	10 730,00 €
Total Général	0,00 €	10 730,00 €	0,00 €	10 730,00 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1612-1 ;

VU le Budget Primitif de la Commune adopté le 22/04/2022 ;

VU la décision modificative n°1 du 02/09/2022 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, la décision modificative n°2 du budget de la Commune de l'exercice 2022, telle que présentée.

Et ont les membres présents signé au registre des délibérations.
Copie certifiée conforme faite en mairie.

Le Maire,
Samuel SOULIER

